**Épreuve composée**

*3 – Pour la partie 3 (Raisonnement s’appuyant sur un dossier documentaire), il est demandé au candidat de traiter le sujet :*

*- en développant un raisonnement ;*

*- en exploitant les documents du dossier ;*

*- en faisant appel à ses connaissances personnelles ;*

*- en composant une introduction, un développement, une conclusion.*

*II sera tenu compte, dans la notation, de la clarté de l'expression et du soin apporté à la présentation.*

**Troisième partie : Raisonnement s’appuyant sur un dossier documentaire**

***(10 points)***

*Cette partie comporte trois documents.*

**Sujet : À l’aide de vos connaissances et des documents, vous montrerez que l’État-providence favorise la cohésion sociale.**

**DOCUMENT 1**

L’État social est une réponse, d’ailleurs tardive, apportée à une très vieille question qui se pose en fait dans toute société et qui sous sa forme la plus générale pourrait se formuler ainsi : que signifie « être protégé », par quels canaux les individus appartenant à une communauté peuvent-ils bénéficier de ressources minimales pour assurer leur existence lorsqu’ils sont dans le besoin et ne peuvent par eux-mêmes faire face à la situation ? Qui leur procure alors ces garanties minimales contre les risques de l’existence sociale, qu’il s’agisse de difficultés d’ordre individuel comme la maladie, l’accident ou l’invalidité, ou bien de malheurs largement partagés comme autrefois les épidémies ou la famine, aujourd’hui le chômage de masse ? L’État social est une des instances susceptibles d’intervenir pour faire face à ces situations, en somme pour conjurer\* les risques de décrochage, de rupture du lien social, de désaffiliation qu’elles portent. Dans cette fonction de garant de la cohésion sociale, il ne s’est d’ailleurs pas contenté de répondre de manière ponctuelle aux situations critiques […]. Il a porté l’ambition à la fois de sécuriser le présent et d’assurer l’avenir.

Source*: La montée des incertitudes*, Robert CASTEL, 2009.

\* Écarter.

**DOCUMENT 2**

Taux de pauvreté en % (seuil à 60 % du revenu médian) avant et après redistribution1

Source : Ministère des Affaires Sociales, 2012.

Lecture : 24.3 % des personnes seules sont considérées comme pauvres avant redistribution car leur revenu est inférieur à 60 % du revenu médian.

1: Opération qui consiste en des prélèvements et des versements de revenus de transfert.

**DOCUMENT 3**

[…] 1944 : Les femmes obtiennent le droit de vote et l'éligibilité.

1946 : Le préambule de la Constitution pose le principe de l'égalité des droits entre hommes et femmes dans tous les domaines. […]

1972 : Loi du 22 décembre relative à l'égalité de rémunération entre les hommes et les femmes. […]

1981 : Création d’un ministère des Droits de la femme. […]

1983 : Loi du 13 juillet dite « loi Roudy » portant réforme du code du travail et du code pénal en ce qui concerne l'égalité professionnelle des femmes. […]

1985 : Extension aux discriminations fondées sur le sexe et la situation de famille des sanctions prévues en matière d’agissements discriminatoires. Les associations pourront se porter partie civile dans les procès relatifs à des discriminations fondées sur le sexe. […]

1991 : La cour de justice des Communautés européennes considère qu’une interdiction du travail de nuit des femmes est discriminatoire et contraire au principe d’égalité professionnelle.

Édith Cresson est la première femme nommée Premier ministre. […]

2000 : Loi du 6 juin sur l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et aux fonctions électives. […]

2001 : Loi du 9 mai, dite « loi Génisson » sur l’égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. […]

Loi du 16 novembre relative à la lutte contre les discriminations à l’emploi […].

2007 : Loi du 31 janvier tendant à promouvoir l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et aux fonctions électives. […]

2011 : Loi du 27 janvier relative à la représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des conseils d'administration et de surveillance et à l'égalité professionnelle.

Source : D’après *Regards sur la parité*, INSEE, 2012.